



SAINT-DENIS
DE-BROMPTON

MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée à l'effet que le conseil municipal étudiera, lors de son assemblée du **lundi 7 avril 2025 à 19 h 30**, au sous-sol de l'église située au 1510, route 222 à Saint-Denis-de-Brompton, une demande de dérogation mineure.

- La demande concerne l'immeuble constitué du lot 5 987 655, situé au 607, rue des Paysans, dans la zone RFVR-6.

La demande consiste à autoriser le maintien d'un appareil de climatisation situé en cours avant de la propriété, face à la rue des Pionniers, à 25 mètres de la ligne de lot. Selon l'article 25 du *Règlement no 474 de zonage*, les appareils de climatisation ne sont pas permis en cours avant. Cette demande a pour effet de régulariser la position d'un appareil de climatisation situé en cours avant à 25 mètres de la limite de propriété avec la rue des Pionniers.

Toute personne désirant des informations sur ce dossier peut communiquer avec le service d'urbanisme par courriel à l'adresse urbanisme@sddb.ca. Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de l'assemblée du lundi 7 avril 2025 à 19 h 30.

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 13 MARS 2025**

Me Valérie Manseau
Greffière et greffière-trésorière adjointe